

Mode d'emploi

N° de contrôle fédéral : W 7189-2

ATLANTIS® FLEX

Herbicide

Substances actives : 67,5 g/kg de propoxycarbazone-sodium (6.75 % w/w)

45 g/kg de mesosulfuron-méthyle (4.5 % w/w)

Phytoprotecteur : 90 g/kg de méfenpyr diéthyle (9 % w/w)

Formule : granulés dispersible dans l'eau (WG)

Mode d'action (groupe HRAC) : 2

Herbicide des céréales

APPLICATION

Mode d'action

Atlantis® Flex est un herbicide combiné avec deux matières actives pour lutter en post-levée au printemps contre les graminées. Les deux matières actives systémiques Mesosulfuron et Propoxycarbazone du groupe des inhibiteurs de l'ALS sont absorbées principalement par les feuilles et quelque peu aussi par les racines, puis transportées de manière acropétale et basipétale dans les plantes. Ces deux composés actifs inhibent la synthèse de l'acétolactase et entravent ainsi la formation d'acides aminés essentiels pour les plantes. L'effet résiduaire sur la flore adventice est faible. Atlantis Flex stoppe la croissance des plantes au niveau des points de végétation, à savoir les racines et les pousses terminales. Les symptômes se manifestent après 4-7 jours par un arrêt de croissance et un jaunissement des plantes. Le dépérissement total des graminées est visible après 3-4 semaines seulement. Des températures fraîches ne diminuent pas l'efficacité. Les plantes doivent cependant être en phase de croissance lors du traitement. D'autre part, le safener (antidote) améliore la sélectivité envers la culture.

Spectre d'action

Très bien à bien combattable :

Agrostide jouet du vent (non résistante
aux ALS)
Folle avoine

Pâturin annuel
Ray-grass d'Italie
Vulpin des champs

Suffisamment combattable :

Bromes (selon conseils)
Chiendent rampant
Capselle bourse à pasteur
Mouron des oiseaux

Moutarde des champs
Ortie royale
Repousses de colza
Tabouret des champs

Tolérance des plantes cultivées

Atlantis® Flex, appliqué selon le mode d'emploi, est sélectif envers toutes les cultures homologuées. Ne pas traiter une culture ayant souffert du gel, de la bise, d'eau stagnante, de sécheresse, de carences nutritives ou toute autre cause. Traiter uniquement des plantes sèches et par température favorisant la croissance.

Cultures suivantes

D'après les expériences acquises à ce jour il est possible, lors de conditions normales (pas de sécheresse extrême), de mettre en place toute culture après la récolte. Lors d'un remplacement prématuré de la culture, il est possible de semer du blé de printemps et après un délai d'attente de 50 jours également du maïs ; comme pour la majorité des sulfonilurées, il est préférable de labourer. Lors de mélanges, respecter également les prescriptions pour les produits ajoutés.

CHAMPS D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS

Blé d'automne (blé dur inclus), triticales (post-levée, BBCH 20-32)

Dose d'application : 0,2 – 0,3 kg/ha + 1 l/ha Dash^{®1}

1 traitement maximum par culture.

Traiter au printemps, au stade BBCH 20-32.

En cas de soupçon de résistance ou d'une forte pression de graminées, traiter avec 0,3 kg/ha.

En cas de forte pression de bromes, une application fractionnée est possible (2 x 0,15 kg/ha). Pour renforcer l'efficacité sur bromes, le dosage du **Dash^{®1}** peut être augmenté à 2,0 l/ha/split.

Blé de printemps, seigle (post-levée, BBCH 20-32)

Dose d'application : 0,2 kg/ha + 1 l/ha Dash^{®1}

1 traitement maximum par culture.

Traiter au printemps, stade BBCH 20-32.

Remarques

La meilleure efficacité est obtenue entre le stade 2 feuilles jusqu'à fin tallage des graminées. Des conditions favorables à la croissance (humidité de l'air suffisante, température journalière dès 10°C) favorisent la pénétration et l'absorption des matières actives. Un léger gel au sol n'a aucun effet sur l'efficacité. Pour assurer l'efficacité, une période de 5 heures sans pluie après l'application est nécessaire. Une pulvérisation avec des gouttelettes fines améliore l'adhérence de l'herbicide sur les graminées adventices.

APPLICATIONS AUTORISEES

Culture	Agent pathogène / action	Dosage	Charges
---------	--------------------------	--------	---------

Culture	Agent pathogène / action	Dosage	Charges
Blé	Dicotylédones annuelles Monocotylédones annuelles	Dose d'application : 0.2 kg/ha Application : au printemps ; post-levée ; stade 12-32 (BBCH)	1,2,3
Blé dur Blé tendre Triticale	Dicotylédones annuelles Monocotylédones annuelles	Dose d'application : 0.2 – 0.3 kg/ha Application : au printemps ; post-levée ; stade 12-32 (BBCH)	1,2,4,5,6
Seigle	Dicotylédones annuelles Monocotylédones annuelles	Dose d'application : 0.2 kg/ha Application : au printemps ; post-levée ; stade 12-32 (BBCH)	1,2,4

CONSIGNES GENERALES / AGRONOMIQUES :

2. Avec adjonction d'un mouillant selon les indications du producteur.
3. Traitement dans des cultures semées au printemps.
4. Traitement dans des cultures semées en automne.
5. SPe 3 : pour protéger les plantes non-cibles des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 3 m par rapport aux biotopes (selon art. 18a et 18b, LPN). Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions du service d'homologation.
6. Maximum 1 application par culture. En cas de forte infestation de bromes, une application en split est possible selon les indications de la titulaire de l'autorisation.

CONSIGNES RELATIVES A LA PROTECTION DES UTILISATEURS :

1. Préparation de la bouillie de pulvérisation : porter des gants de protection + une tenue de protection + des lunettes de protection ou une visière.

L'utilisation sur des toits et des terrasses, sur les aires de stockage, sur les routes, les chemins et les places, ou en bordure de ceux-ci, sur les talus et sur les accotements le long des routes et des voies ferrées est interdite.

TECHNIQUE D'APPLICATION

I) Prévention de résidus et nettoyage

Ne jamais préparer plus de bouillie de pulvérisation que ce qui est nécessaire. Vider complètement le récipient, le rincer avec de l'eau, ajouter l'eau de rinçage à la bouillie de pulvérisation ! Diluer les résidus de liquide de pulvérisation résultant inévitablement de l'application selon une proportion de 1:10 et les appliquer sur la surface traitée.

Le nettoyage des appareils d'application doit être effectué immédiatement après la fin des opérations de pulvérisation. En cas d'interruption prévisible de longue durée des opérations de pulvérisation (pendant la nuit, p. ex.), la cuve de pulvérisation doit être remplie de manière telle que le liquide de pulvérisation préparé puisse être entièrement utilisé lors du dernier passage.

Atlantis® Flex contient du mesosulfuron-méthyle, une substance appartenant au groupe des sulfonylurées. Le nettoyage du pulvérisateur agricole, y compris des tuyaux, des buses et des filtres, doit donc être effectué immédiatement après la fin des opérations de pulvérisation. Après un pré-nettoyage minutieux à l'eau, un nettoyage doit ensuite être effectué avec un produit de nettoyage approprié tel qu'Agroclean, All Clear Extra, P-3 Asepto et P-3 Trial (0,3 %) ou Calgonit DA (0,5 %). Ne pas polluer l'eau ou les canalisations avec l'eau de lavage provenant du nettoyage de l'appareil. Nous recommandons de pulvériser l'eau de rinçage résultant de cette opération sur des surfaces traitées auparavant.

II) Préparation du liquide de pulvérisation

- 1) Remplir la cuve entre la moitié et les 1/2 avec de l'eau.
- 2) Verser Atlantis® Flex directement dans le réservoir à moitié rempli d'eau avec le mélangeur en marche.
- 3) Remplir le réservoir avec une quantité d'eau manquante.
- 4) Dans les mélanges, ajouter d'abord des formulations solides et verser les produits liquides seulement après leur dissolution.
- 5) Pulvériser immédiatement la bouillie.

Lors de la préparation de la bouillie, des gants de protection, des lunettes de protection, une combinaison de protection et des chaussures solides doivent être portés.

III) Opération de pulvérisation

Tester régulièrement les équipements de pulvérisation sur le banc d'essai !

Avant le traitement, étalonner les équipements et contrôler le débit de la buse.

Pendant le passage et pendant la pulvérisation, maintenir le liquide de pulvérisation en mouvement au moyen d'un agitateur ou d'un retour. Après toute pause de travail, agiter de nouveau le liquide de pulvérisation avec soin.

Veiller à l'imprégnation régulière des plantes. Éviter le surdosage et la dérive.

Miscibilité

Atlantis® Flex est par principe miscible avec Ally®² Power, Express®³ SX, Starane™⁵ XL, Sprinter®⁴, Pixxaro™⁴ EC, Cerelex®², Chekker®, Husar® Plus, Othello® Star, Primus™, et du CCC®⁶. **De plus, Atlantis® Flex doit absolument être appliqué en mélange avec Dash (adjuvant).** Ne pas ajouter de fongicides, insecticides ou engrais foliaires. Pour d'autres mélanges (produits tiers, etc.) ou lors de mélanges multiples, consulter notre service technique. Lors de mélanges, respecter également les prescriptions pour les produits ajoutés.

Appliquer immédiatement les mélanges tout en faisant fonctionner l'agitateur.

Dans les mélanges en cuve, les champs d'application et les dispositions d'application définis pour le partenaire de mélange et autorisés par l'autorité d'homologation doivent être respectés.

Conseils pour le stockage

Les produits phytosanitaires doivent toujours être conservés dans un entrepôt sec et à l'abri du gel. En particulier pour le stockage de bidons entamés, il est nécessaire de veiller à ce que les récipients soient bien refermés après le prélèvement du produit.

CONSEILS DE SECURITE POUR LA MANIPULATION

Classification et étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Symboles et indications de dangers :

Marquage abrégé	GHS07	GHS09
Symbole		
Indication de dangers	Attention dangereux	Dangereux pour le milieu aquatique

Mot-clé : Attention

Avertissement :

- EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Consignes de sécurité :

- P102 Conserver hors de portée des enfants.
- SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit et/ou son emballage.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
- P391 Recueillir le produit répandu.
- P501 Faire éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

SERVICE D'URGENCE EN CAS D'INTOXICATIONS :

Tox Info Swiss, téléphone 145 ou 044 251 51 51.

Le service des sapeurs-pompiers de l'usine BASF de Ludwigshafen est joignable 24 heures sur 24 au numéro de téléphone 0049-621-604 33 33 pour toute information relative aux comportements appropriés en cas d'accident (incendie, accident, etc.).

ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Ne pas réutiliser les emballages vides.

Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et remis au service d'enlèvement des déchets.

Déposer les résidus de produits phytosanitaires en vue de leur élimination dans leur emballage d'origine auprès d'une déchetterie communale, d'un centre de collecte pour déchets spéciaux ou auprès du point de vente de ceux-ci.

Éviter toute pollution des eaux avec le produit, des résidus de bouillie, de l'eau de rinçage et la dérive.

La réutilisation de l'emballage est interdite.

CONSIGNES D'APPLICATION GÉNÉRALE / RESPONSABILITÉ

Les données figurant dans la présente fiche d'information se fondent sur nos connaissances et nos expériences actuelles ; elles sont conformes aux indications de l'autorité d'homologation. Vu la multitude d'influences possibles lors de la manipulation et de l'utilisation de notre produit, elles ne dégagent pas l'utilisateur de procéder à ses propres contrôles et essais. Dans la mesure où nous n'avons aucune prise sur le stockage et l'application du produit, et où nous ne pouvons pas prévoir toutes les situations y afférentes, nous déclinons toute responsabilité en cas de dommages découlant d'un stockage et d'une application inappropriés.

L'application du produit dans des domaines d'application qui ne sont pas décrits dans la fiche d'information du produit, notamment dans d'autres cultures que celles qui y sont mentionnées, n'est pas contrôlée par nos soins. Cela vaut tout particulièrement pour les applications qui sont certes couvertes par une homologation ou un agrément émanant de l'autorité d'homologation, mais qui ne sont pas recommandées par nos soins. Nous déclinons par conséquent toute responsabilité pour les dommages éventuels découlant d'une telle application.

De nombreux facteurs, tout particulièrement des facteurs liés aux conditions locales ou régionales, peuvent affecter l'action du produit. Ces facteurs comprennent notamment les conditions climatiques et édaphiques, les variétés de plantes

cultivées, la rotation des cultures, les délais de traitement, les doses d'application, les mélanges avec d'autres produits non conformes aux données susmentionnées en ce qui concerne la miscibilité, l'apparition d'organismes résistants aux substances actives (tels que des souches fongiques, des plantes, des insectes, p. ex.), la technique de pulvérisation, etc. Dans des conditions particulièrement défavorables, toute modification de l'efficacité du produit ou tout endommagement des plantes de culture ne sauraient être exclus. Ni BASF ni notre partenaire de distribution ne sauraient endosser quelque responsabilité que ce soit pour lesdites conséquences. L'utilisateur de notre produit engage sa propre responsabilité quant au respect de droits de propriété industrielle éventuels, de lois et de dispositions existantes ainsi que des indications comprises dans l'homologation du produit et dans la fiche d'information relative au produit. Les données et les informations figurant au présent document peuvent toutes être modifiées sans préavis.

® = Marque déposée de Bayer Group

™ = Trademark der Bayer Group

®2 = Marque déposée de Stähler Suisse SA

®3 = Marque déposée de FMC IP Technology Srl

®4 = Marque déposée de Omya (Schweiz) AG

™4 = Trademark der Omya (Schweiz) AG

™5 = Trademark Corteva Agriscience LL

®6 = Marque déposée de Fa. Schneiter Agro AG

®1 = Marque déposée de BASF